

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine
DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

AMÉRIQUE DU SUD

D 2262 • AmS8 1-15 décembre 1998

MOTS-CLEFS

Frontière Guerre Paix Désarmement Développement

LE VENT DE LA PAIX A SOUFFLÉ ENTRE L'ÉQUATEUR ET LE PÉROU

Une zone frontalière entre l'Équateur et le Pérou, située dans la Cordillère du Condór, a fait depuis long-temps l'objet de litiges entre ces deux pays au point de donner lieu à des affrontements particulièrement meurtriers en 1981 et 1995. Après des négociations difficiles et avec le soutien des garants du Protocole de Río de Janeiro, un accord a pu être signé le 26

octobre 1998 à Brasilia entre Jamil Mahuad, président de l'Équateur et Alberto Fujimori, président du Pérou. C'est un pas en avant important pour la paix, surtout si l'on songe aux nombreux autres disputes frontalières qui existent entre différents pays latino-américains. Article de Eduardo Tamayo G., paru dans Servicio informativo ALAI, novembre 1998 (Équateur).

Le chemin vers une cohabitation pacifique entre l'Équateur et le Pérou est désormais libre depuis que les présidents Jamil Mahuad et Alberto Fujimori ont signé le 26 octobre à Brasilia un accord de paix appelé l'"Acte présidentiel de Brasilia".

Dans l'accord en cinq points, les deux gouvernements "réaffirment solennel-lement qu'ils renoncent à la menace et à l'usage de la force dans les relations entre le Pérou et l'Equateur, de même qu'à tout acte qui affecterait la paix et l'amitié entre les deux nations".

Avec l'approbation des garants du Protocole de Río de Janeiro (États-Unis, Brésil, Chili et Argentine), les présidents du Pérou et de l'Équateur ont mis un terme aux vieilles querelles sur les frontières que leurs pays entretenaient depuis le moment même où ils se sont constitués en républiques indépendantes. En même temps, ils ont souscrit des traités de libre commerce, de navigation, de développement et d'intégration frontalière qui

doivent être ratifiés par les parlements respectifs pour entrer en vigueur.

Le conflit

Au cours des vingt dernières années, l'Équateur et le Pérou se sont affrontés militairement en deux occasions (1981 et 1995) pour la possession d'un territoire non délimité de 78 km situé dans la Cordillère du Cóndor.

Faisant appel à des vieux titres de possession, le Pérou a envahi militairement les provinces du sud de l'Equateur en avril 1941, profitant que l'attention mondiale était retenue par les conséquences de la Seconde Guerre mondiale. En échange de son retrait, le Pérou demanda un territoire étendu de la cuvette amazonienne. Comme pays vaincu, l'Équateur s'est vu obligé de souscrire et de ratifier en 1942 le Traité de Río de Janeiro (on désigna pour son exécution les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, et le Chili) qui établissait une nouvelle démarcation de la frontière selon laquelle l'É-

quateur perdait 200 000 km² de la zone amazonienne, territoire, faut-il le rappeler, qu'il n'avait jamais réellement occupé auparavant.

La plus grande partie de la nouvelle frontière a été délimitée, mais un tronçon est resté non délimité en raison de l'absence d'un accident géographique dans la Cordillère du Cóndor, ce qui fut utilisé par l'Équateur pour qu'il dénonce d'abord l'impossibilité d'exécuter et ensuite la nullité du Protocole de Río de Janeiro. Cette "blessure ouverte" a été la justification principale invoquée pour que les deux pays se lancent dans une course aux armements qui a absorbé des ressources importantes qui auraient pu être utilisées à des meilleures fins.

Après les affrontements de janvier 1995, l'Équateur reconnut le Traité de Río de Janeiro en même temps que le Pérou admettait pour la première fois l'existence d'un problème de frontière avec l'Équateur. Ce furent les première ébauches pour une entente future.

Le verdict des garants

Depuis la prise de fonctions du président Jamil Mahuad en août de cette année, une nouvelle impulsion fut donnée au processus long, complexe et difficile des négociations qui avait commencé en 1995 avec la signature de l'Accord de paix d'Itamaraty.

Après de nombreuses rencontres per-

sonnelles entre Fujimori et Mahuad, les négociations piétinèrent en raison de divergences portant sur le tracé de la frontière. Apparurent alors sur la scène les pays garants qui, le 23 octobre 1998, émirent un verdict engageant les deux pays, puisque la procédure fut prise en compte et ratifiée par les Congrès du Pérou et d'Équateur. Selon la décision des garants, la frontière reste déterminée par les sommets de la Cordillère du Cóndor, en accord avec ce qui avait été établi par le Protocole de Río et d'autres instruments juridiques. De même, deux zones écologiques ont été créées sous la souveraineté, la juridiction et l'administration des pays respectifs. Toutefois, ces aires écologiques démilitarisées "auront le même nom, seront limitrophes et conjointes sur la zone de la frontière". Les communautés indigènes qui vivent depuis des temps reculés dans les régions boisées des deux pays, auront le droit de libre circulation, selon le document.

De plus, les garants ont accordé à l'Équateur la propriété d'un km² situé

dans la Cordillère du Cóndor, au centre duquel se trouve le poste militaire de Tiwinza, qui est devenu un symbole national équatorien pendant la guerre de 1995.

Les réactions

Après la signature des accords de Brasilia les réactions d'approbation et de condamnation ne se sont pas faites attendre. Les tendances favorables aux accords de paix, tant en Équateur qu'au Pérou, se rencontrent pour reconnaître que le plus important est d'avoir gagné la paix. Dans cette même perspective on relève d'autres aspects comme ceux de pouvoir disposer enfin d'une carte complète, de cohabiter pacifiquement entre voisins et d'avoir la possibilité d'investir dans le développement ce qui était auparavant gaspillé en armement. Les milieux d'affaires y voient la possibilité d'augmenter le commerce et l'investissement.

À l'inverse, une autre tendance ressent le verdict des garants comme un préjudice porté en matière territoriale. Du côté péruvien on remet en cause la concession de Tiwinza à l'Équateur et il y eut aussi des manifestations de refus comme celle qui s'est produite dans la ville amazonienne d'Iquitos, entraînant cinq morts dans des affrontements avec la police. En échange, en Équateur, on dénonce le fait qu'on a "consacré un nouveau démembrement

territorial" et on dit qu'on devra se souvenir du 26 octobre comme d'un "jour de deuil national".

Pour la dirigeante du mouvement des droits de l'homme de l'Équateur, Elsie Monge, une fois réglé ce conflit, le moment est venu de se consacrer aux besoins du peuple tels que la santé, l'habitat, et à la crise économique. C'est le point clé du processus de paix. Malheureusement, subsistent toujours des situations incompréhensibles puisque quelques jours après avoir prononcé de beaux discours sur la paix, on annonce déjà de nouvelles acquisitions d'armes qui seraient paradoxalement vendues par le Brésil aux deux pays et de deux avions de combats pour la force aérienne équatorien-

À cause de cela, quelques questions subsistent toujours : les forces armées accepteront-elles de réduire leurs dépenses et de jouer un rôle conforme aux temps nouveaux ? Les promesses d'accélérer le développement des communautés abandonnées et marginalisées aux frontières deviendront-elles réalité ? Les droits des peuples indigènes qui ont été séparés artificiellement par le Protocole de 1942 seront-ils respectés ?

Traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

l'Agenda latino-américain 1999 est disponible

Des textes, des réflexions, des informations, des statistiques et des dates importantes pour l'Amérique latine et la solidarité

L'agenda latino-américain est une tentative de mondialisation de la solidarité

Format 21x17,5, couverture couleur Un exemplaire: 80 FF + frais de port Frais de port: 1 exemplaire: 16 FF

2 ou 3 exemplaires : 21 FF 4 ou 5 exemplaires : 28 FF

Dial est l'unique distributeur de l'agenda latino-américain en France